

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE L'ASSOCIATION EURE ET LOIR NATURE

Samedi 16 mars 2019

PROCES-VERBAL

L'Association EURE ET LOIR NATURE a tenu son assemblée générale ordinaire le samedi 16 mars 2019 à la salle des fêtes de THIRON-GARDAIS (28480).

47 membres de l'association étaient présents, 39 s'étaient fait représenter, soit un total de 86 membres présents et représentés.

L'assemblée générale a été ouverte à 14h30 par Michel COHU, président en exercice de l'association, en présence de Monsieur Victor PROVOT, maire de THIRON-GARDAIS.

Le président a fait lecture de son **rapport moral**, et a proposé à l'Assemblée de réagir. En l'absence de demande de prise de parole, ***le rapport moral a été soumis à l'Assemblée qui l'a adopté à l'unanimité.***

Le rapport d'activité de l'année 2017, a été adressé par courrier aux membres de l'association avec la convocation à la présente assemblée générale

Deux actions ont fait l'objet d'une présentation particulière :

- La Semaine de l'Arbre, qui s'est déroulée avec 24 communes du département du 19 au 23 novembre 2018, a fait l'objet d'une rétrospective présentée par Dominique HENRY, Vice-présidente de l'association.

- La rencontre publique "L'Eau en Eure-et-Loir, demain" qui s'est tenue le 8 février 2019 à l'Espace Soutine de Lèves, a été évoquée par Joël AUBOUIN, Vice-président de l'association.

L'Assemblée a été invitée à s'exprimer sur le rapport d'activité 2018. Aucune demande de prise de parole n'a été constatée.

Le rapport d'activité 2018 a été soumis à l'Assemblée générale à la suite de ces présentations et a été adopté à l'unanimité.

Les principaux éléments du **rapport financier** de l'exercice 2018 ont été présentés par Jean DUMAIS, Trésorier de l'association. Les comptes de résultats et le bilan ont été ensuite commentés par Jean-Pierre BARNAGAUD, directeur de l'association.

Le Trésorier a fait lecture de l'avis du Commissaire aux comptes mandatée par l'association, Madame Cécile COSTE, du cabinet FITECO.

Le président a ensuite soumis le rapport financier de l'exercice 2018 à l'Assemblée qui l'a adopté à l'unanimité.

L'Assemblée a également décidé à l'unanimité :

- de valider l'affectation de la majeure partie (20 000 €) de l'excédent constaté en 2017 en réserve pour fond de roulement.*
- d'affecter la totalité de l'excédent constaté en 2018 en report à nouveau sur l'exercice 2019.*

Eva CHERAMY, directrice adjointe de l'association, a présenté le **programme d'action** et le **budget prévisionnel de l'exercice 2019**, que l'assemblée a adoptés à l'unanimité.

Conformément aux statuts de l'association, il a été procédé au **renouvellement à bulletins secrets du conseil d'administration** de l'association. 2 membres sortants se présentaient pour un nouveau mandat (Joël AUBOUIN et Laurence VENOT). Ils ont été élus avec respectivement 86 voix pour Laurence VENOT et 85 voix pour Joël AUBOUIN.

Le Président de l'association a donné la parole aux invités qui ont participé à l'Assemblée, Monsieur Audoin de GOUVION SAINT-CYR, président du Syndicat des forestiers privés d'Eure-et-Loir, et Monsieur Dominique ROUZIES, président du Groupe de Vulgarisation Forestière d'Eure-et-Loir.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a clos l'assemblée générale 2019 à 16h30.

Fait à Morancez, le 18 mars 2019,